



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>47880</b>	De <b>M. Jérôme Guedj</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Essonne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
<b>Rubrique</b> >enseignement maternel et primaire	<b>Tête d'analyse</b> >élèves	<b>Analyse</b> > salle de classe. superficie.
Question publiée au JO le : <b>21/01/2014</b> Date de changement d'attribution : <b>03/04/2014</b> Question retirée le : <b>06/05/2014</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Jérôme Guedj attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'insuffisance de la réglementation en matière de taille des salles de classe en maternelle. En effet, une circulaire précise bien que les classes ne sauraient faire moins de 60 m<sup>2</sup>, mais cela ne revêt pas de caractère impératif, et surtout cette exigence n'est aucunement corrélée au nombre d'élèves par classe. Or, les effectifs augmentant, la seule exigence de superficie globale ne suffit plus. Il faudrait lui préférer la notion - à définir - "d'espace de vie minimal par élève". Ainsi, la hausse des effectifs des classes devrait impérativement s'accompagner d'une augmentation de la superficie de celles-ci, de manière à ce que chaque élève puisse bénéficier d'un espace minimal de vie et d'épanouissement dans la classe. Trop souvent, alors même que le projet pédagogique en maternelle suppose une circulation des élèves dans la classe, la hausse des effectifs sans accroissement de l'espace qui leur est dévolu conduit à des situations de promiscuité, ne permettant pas l'épanouissement des élèves alors qu'ils effectuent leur premiers pas, déterminants pour la suite, dans le cadre scolaire. Il lui demande donc de quelle manière il souhaite faire évoluer la réglementation pour que la superficie des salles de classes prenne en compte les effectifs des classes.